

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2026

VISANT À FACILITER LA CRÉATION ET LE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES
NOUVELLES - (N° 2454)

Adopté

N° CL27

AMENDEMENT

présenté par
M. Gouffier Valente, rapporteur

ARTICLE 10

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« auxquels appartenait »

les mots :

« dont était membre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.